

<p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b> *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p><b>Commune de FOURNEAUX</b></p>	<p><b>SÉANCE DU LUNDI 18 JUILLET 2022</b></p> <p><i>L'an deux mil vingt-deux, le <b>dix-huit juillet</b>, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents :</i> Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Kelly BERTRAND, Aurélie FERREIRA.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Florian DUCROT.</p> <p><i>Procurations :</i> Mélanie BIBOLLET donne procuration à François CHEMIN.</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Dorian MAGNIER.</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice :</i> 15 <i>Présents :</i> 13 <i>Votants :</i> 14 <i>Quorum :</i> atteint</p>	
<p><i>Date de la convocation :</i> 11/07/2022</p>	

Virginie D'Haese Manager de Commerce de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise nouvellement nommée, est invitée à prendre la parole afin de se présenter au Conseil Municipal.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2022, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

### I - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation attribuée par délibération du 25 mai 2020 :

Décision n°2-2022 du 21 juin 2022 : Demande d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la restructuration globale de la place de la sécherie – projet 2023.

Décision n°3-2022 du 21 juin 2022 : Demande d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réfection de la toiture de l'école.

### II – PERSONNEL COMMUNAL

- **Emplois étudiants été 2022**

Suite à la réception tardive d'une demande d'embauche d'un étudiant de la Commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 1 poste supplémentaire d'adjoint technique destiné aux étudiants de 16 à 18 ans, pour une durée de 15 jours dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 29 août 2022 et fixe sa rémunération par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade des adjoints techniques.

- **Emplois saisonniers**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public pour une durée d'un mois pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

### III - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATION

- Subvention complémentaire et exceptionnelle à l'association les Marmitons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 1 000.00€ à l'association « Les Marmitons » afin de participer au remboursement de la dette de l'association à l'URSSAF.

- Subvention complémentaire n°1

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 100.00€ au profit de l'association "Cordes et Cimes" afin de participer au fonctionnement de la structure. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que l'association vienne jouer lors d'un évènement à Fourneaux.

### IV - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC – PROJET PLACE DE LA SÉCHERIE 2023

Après avoir pris connaissance du dossier de rénovation de la place centrale – projet 2023. Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental de la Savoie la subvention la plus élevée possible pour cette rénovation au titre du FDEC et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### V - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC – RÉFECTION TOITURE DE L'ÉCOLE

Après avoir pris connaissance du dossier de réfection de la toiture de l'école et des trois logements municipaux situés à l'étage – projet 2023. Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental de la Savoie la subvention la plus élevée possible pour cette réfection au titre du FDEC et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### VI – AIDE AUX RAVALEMENTS DES FACADES – VERSEMENT DE SUBVENTION

Dans le cadre du programme d'aide aux ravalements des façades et au vu du certificat de réalisation des travaux, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 106,00€ pour la rénovation de la façade de la maison de Madame VILLARD Marceline, située 2 rue de l'église.

### VII – QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Patou ROBIN fait appel aux élus pour la mise en place du vide grenier le samedi 23 juillet 2022, 40 exposants et 12 artisans seront présents.

Certaines associations comme l'UCV et l'UAM pourraient s'associer à la Commune pour développer Octobre Rose.

Maryvonne ROBIN interroge l'assemblée sur le balisage des chemins après Arplane, Gilles FAVRE et Claude MEILLE proposent de travailler sur ce projet.

Patou ROBIN informe l'assemblée que la marche alpine se déroulera le 31 juillet 2022, sens Modane-Bardo.

Gilles FAVRE relance le sujet de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin. Un débat s'oriente autour de ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45  
Fait à FOURNEAUX, le 19 juillet 2022

Le secrétaire de séance,  
Dorian MAGNIER



Le Maire,  
François CHEMIN

